



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accueil

Question écrite n° 93350

Texte de la question

M. Laurent Hénart attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la situation des personnes handicapées. Lors d'une hospitalisation, les personnes paraplégiques ou tétraplégiques nécessitent la pose d'une sonde urinaire, qui leur permet de se soulager et au-delà de pouvoir patienter aux services d'accueil en urgence avant leur prise en charge par le personnel médical. Ils regrettent que tous les hôpitaux ne soient pas équipés pour les accueillir dignement. Il lui demande dès lors sa position sur le sujet et les mesures envisagées pour remédier à une telle situation.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93350

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 novembre 2010, page 12431

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)